
FASCICULE-HORAIRES

Archives
Cercle ferroviaire de nancy
Fond MEYER Jean-François

1935

— Ligne 27⁵ - CHAMPIGNEULLES — JARVILLE

1935 — L. 27⁵ - Champigneulles — Jarville

ATTENTION : cette couverture n'est pas rééditée systématiquement
à chaque changement de service.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1 Caractéristiques générales d'exploitation

Ligne 27^s – **CHAMPIGNEULLES à JARVILLE**

Double voie : de Bon-Secours (bif.) à Jarville (ligne 14).

Voie unique : de Champigneulles à Bon-Secours (bif.).

Gare de commande : Champigneulles.

Ligne à signalement des trains par téléphone.

Ligne où la manœuvre de certains P.N. est assurée par les agents des trains entre Nancy Saint-Georges et Jarville.

Ligne à périodes de fermeture à la circulation.

Ligne où les dispositions de l'A.G.S. n° 2 sont susceptibles d'être appliquées.

Ligne à signalisation d'arrière allégée.

Sonneries à gros timbre : de Champigneulles à Nancy-St-Georges.

Ligne sans répétition des signaux : de Champigneulles (exclu) à Jarville (exclu).

Ligne non équipée pour le chauffage électrique des trains remorqués par des locomotives Diesel.

Distance particulière de couverture des obstacles : 800 mètres.

2 Distances - Installations - Cantonnement

NOMBRE de voies	PRISES D'EAU ponts tournants et triangles de tournage	LONGUEUR utile des voies de garage		COMMUNICATIONS de voies ou longueurs utiles du dédoublement	DISTANCES		ÉTABLISSEMENTS			MODE DE CANTONNEMENT			RÉGIME de protection	
		impaires	paires		cumulées depuis	de gare à gare	DÉSIGNATION	KILOMÉTRAGE sur terrain	OBSERVATIONS	Voie 1	Voie 2	OBSERVATIONS	Sens impair	Sens pair
2		∞	∞				27^e - CHAMPIGNEULLES A JARVILLE							
				Champigneulles										
					1.8		CHAMPIGNEULLES	347.179						
					1.8	0.1	<i>EP IRBA, GP</i>	349.017						
					1.9	0.3	<i>EP KEPPI</i>	349.045						
					2.2	0.4	<i>Emb^e DUPONT-EST</i>	349.184						
					2.6	1.1	<i>EP Chaudronnerie Lorraine</i>	349.820						
					3.7	0.1	<i>EP Grande Chaudronnerie Lorraine</i> ..	350.910						
					3.8	0.2	Poste du PN n° 9	351.020						
					4.0	0.0	<i>EP Vincent</i>	351.205						
					4.0	0.1	<i>EP Jacquemin</i>	351.251						
					4.1	0.1	<i>EP Longométal</i>	351.332						
					4.2	0.3	<i>EP PTT</i>	351.549						
					4.5	0.2	<i>EP Cie Electro-Mécanique</i>	351.690						
					4.7	0.3	Poste du PN 15	352.046						
					5.0	0.2	<i>EP Gds Moulins de Paris</i>	352.188						
					5.2	0.1	Poste du PN n° 17	352.445						
		484	505	425	5.3	0.7	NANCY-ST-GEORGES } BV <input checked="" type="checkbox"/> Poste A 352.494	352.494						
					6.0		} 353.158	353.158						
					1.0		<i>Poste du PN 20</i>	353.577						
				7.0	0.1	<i>EP Rhin Rhône</i>	354.237							
				7.1	0.1	P.N. 21	354.333							
				7.2	0.3	<i>EP BRAND-LEFORT</i>	354.400							
				7.5		<i>Emb^e S.C.I. Hurano</i>	354.693							
				1.3		P.N. 26	355.154							
				8.8	0.5	<i>Bif. de Jarville (Poste 1)</i>	355.356 0.067							
				9.3	0.1	Jarville-la-Malgrange	0.227							
			2	9.4		Bon-Secours bif. (1)	356.034 0.680							
	∞	∞		10.5		JARVILLE-TRIAGE								

(1) La bifurcation de Bon-Secours fonctionne comme gare. Les trains partant de Jarville pour Champigneulles par la ligne de ceinture de Nancy empruntent la voie 1 de la ligne 14 jusqu'à la bif. de Bon-Secours où ils rebroussement pour prendre la voie de la ligne 27^e. De même, les trains venant de la direction de Champigneulles pour Jarville par la ligne 27^e rebroussement à la bif. de Bon-Secours à partir de laquelle ils empruntent la voie II de la ligne 14.

Cercle ferroviaire de nancy
Fond MEYER Jean-François

3 Vitesses limites

I. VITESSES LIMITES PAR CATEGORIE DE TRAIN					LIGNES	SECTIONS	VOIES	II. RESTRICTIONS IMPOSEES A LA CIRCULATION DE CERTAINES SERIES DE LOCOMOTIVES REPRISES AU PARAGRAPHE 4	
AUTOR. ET AUTOM.	RAPIDES ET EXPRESS	VOYAGEURS AUTRES QUE RAPIDES ET EXPRESS	MESSAGERIES	MARCHANDISES				de	à
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
20	20	20	20	20	27 ⁵	Champigneulles	Jarville	VU - 1,2	

Archives
Cercle ferroviaire de nancy
Fond MEYER Jean François

4 Freinage et Charge

PENTE caractéristique	RAMPE caractéristique	SECTIONS DE LIGNES	PENTE caractéristique	RAMPE caractéristique
27⁵. — CHAMPIGNEULLES A JARVILLE				
Freinage forfaitaire				
6	5 Champigneulles	5	10
	8 Nancy-Saint-Georges		5
	16 E.P. Brand-Lefort		5
	 Jarville-Triage		8

TRIAGE AU DÉPART DUQUEL UN ESSAI DE CONTINUITÉ EST EFFECTUÉ EN REMPLACEMENT DE L'ESSAI COMPLET (Art. 303-2 - Règlement S 7 C) :

La gare de triage RA/RO de Jarville est autorisée dans les conditions fixées à la consigne d'Etablissement S 7 C, à ne procéder qu'à un essai de continuité pour les trains de messageries et certains trains de marchandises désignés, formés ou remaniés à cette gare.

BARÈMES D'ÉQUIVALENCE

LIGNE 27^s

TRACTION DIESEL

TRAINS DE MARCHANDISES

SECTIONS DE CHARGE	Champigneulles — Nancy-St-Georges		Nancy-St-Georges — Bon-Secours		Bon-Secours — Jarville		Jarville — Nancy-St-Georges		Nancy-St-Georges — Champigneulles				
	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales			
MARCHES-TYPES DE RÉFÉRENCE	63109		63109		63109		63109		63109				
	1800 t		900 t		480 t		875 t		1000 t				
SÉRIES DE LOCOMOTIVES	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales	Charges admises	Limites maximales			
68500	2250	2390	1245	1320	665	710	1210	1285	1110	1180			
66000	1965	1965	1060	1060	565	565	1030	1030	945	945			
63500	1930	1930	1020	1030	510	545	940	1000	1000	1000			
63109	1800 (1)	1800 (1)	900 (2)	905 (2)	480	480	875	880	1000	1000			
62000	1160	1605	810	875	425	450	775	845	775	775			
Y 51100 - 51200	530	825	385	400	195	205	350	390	350	350			
Limite de résistance des attelages	non renforcés	3570 t	1965 t	1150 t	1680 t	1815 t							
	renforcés	4235 t	2360 t	1380 t	2010 t	2180 t							

Archives
Cercle ferroviaire de nancy
Fond MEYER Jean-François

(1) Pour les trains dont la longueur ne dépasse pas 60 U.V., cette charge est relevée à 1850 tonnes.
 (2) Pour les trains dont la longueur ne dépasse pas 60 U.V., cette charge est relevée à 920 tonnes.

5 Prescriptions diverses

RÉCEPTION DES TRAINS EN GARE DE NANCY-SAINT-GEORGES-CIRCULATION AUX ABORDS DE LA GARE :

Un tableau « Arrêt des trains » est installé au km 353.640 de la ligne 27⁵ (Sens Jarville-Nancy-Saint-Georges) soit à 60 m en amont du PN n° 20.

Tous les trains du sens pair en provenance de Jarville doivent s'arrêter d'office à ce tableau ; leur remise en marche est subordonnée, même si le guidon P.K. 353.602 est ouvert, à l'autorisation demandée par le mécanicien, dès l'arrêt, au moyen du téléphone situé dans la guérite du P.N., qui le met en relation soit avec le poste A, soit avec l'agent circulation de Nancy-Saint-Georges ;

Les trains et les manœuvres du sens impair, au départ de Nancy-Saint-Georges vers Jarville, doivent circuler avec prudence jusqu'au PN n° 20 de façon à pouvoir s'arrêter, soit au guidon P.K. 353.410, soit au guidon P.K. 353.560, protégeant respectivement les PN 19 et 20, au cas où ces guidons non annoncés seraient fermés.

GARES OU CHANTIERS DANS LESQUELS LE MÉCANICIEN DOIT PROCÉDER, AVANT LE DÉTELAGE DE SON ENGIN MOTEUR, A L'IMMOBILISATION DE SON TRAIN PAR VIDANGE COMPLÈTE DE LA CONDUITE GÉNÉRALE (D.C. 1 - Art. 107.2 - Règlement S 7 C) :

— Jarville : trains ayant leur terminus à Jarville-Triage.

ENSEMBLES FERROVIAIRES (Art. 101 - Règlement S 8 B) :

— Ensemble ferroviaire de NANCY :

Ensemble des voies comprises à l'intérieur d'une zone délimitée par les gares ou chantiers de HEILLECOURT-ENTRETIEN, JARVILLE, NANCY-VILLE, NANCY-DÉPOT, NANCY-SAINT-GEORGES et CHAMPIGNEULLES.

LIGNE SUR LAQUELLE LA CONDUITE DES TRAINS NON ÉQUIPÉS D'UN DISPOSITIF DE VEILLE AUTOMATIQUE EST AUTORISÉE SANS AGENT D'ASSISTANCE (Art. 1 - A.G.S. 13).

MANŒUVRE DES P.N. PAR LES AGENTS DES TRAINS.

Les P.N. 21 (P.K. 354.333) et 26 (P.K. 355.154) sont manœuvrés normalement par des agents des trains. La clef permettant de décadénasser les barrières est remise par l'agent-circulation de la gare de NANCY-St-GEORGES ou de JARVILLE.

En cas d'avaries aux barrières, les dispositifs enrôleurs de secours placés dans les guérites des P.N. doivent être utilisés.